



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°46

---

Réunion retenue du vendredi 06 mai 2022

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### COMMUNIQUÉ

La Commission prend connaissance de la décision du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 02/05/2022 concernant la gestion de la fin des championnats.

Le Comité a en effet décidé de suspendre pour les 2 dernières journées de championnat et pour tous les matches déjà reportés à compter du 02/05/2022, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire, ceci dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres.

#### **CHAMPIONNAT SENIORS**

##### Régional 3

###### **Poule A**

###### **23403500 CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 / VSG FUTSAL 1 du 09/05/2022**

La Commission en l'absence de retour de CRETEIL PALAIS FUTSAL, maintient le match comme initialement prévu.

###### **Poule C**

###### **23403321 LES PETITS PAINS 1 / MONTMORENCY FUTSAL 1 du 18/04/2022 reporté au 02/05/2022**

Reprise de dossier.

La Commission,

Pris connaissance du courriel des PETITS PAINS,

Reporte le match au lundi 16/05/2022.

Copie de la présente décision à la Mairie de COLOMBES.

**23403258 LES PETITS PAINS 1 / LILAS FC 1 du 16/05/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la demande du club des PETITS PAINS pour décaler le match au samedi 21/05/2022 à 19h00.

Considérant sa décision de lors de la réunion du 02/05/2022,

Considérant qu'il s'agit de la même semaine,

Considérant que le 16/05/2022, une rencontre en retard du club des PETITS PAINS a été placée (contre MONTMORNECY),

Par ces motifs,

Donne son accord pour que le match se déroule le samedi 21/05/2022 à 19h00 au gymnase henri Dunant à COLOMBES.

Copie de la présente décision à la Mairie de COLOMBES.

<b>FUTSAL FEMININ CHAMPIONNAT – phase 2</b>
---

**Niveau Espoir****Poule B****24372052 : DRANCY FUTSAL 2 / ETOILE FC BOBIGNY 1 du 25/04/2022**

La Commission accuse réception de la feuille de match et enregistre le forfait non avisé de DRANCY FUTSAL 2 (2<sup>ème</sup> forfait).

<b>FUTSAL U18 – phase 2</b>
-----------------------------

**Niveau 2****24373286 CPS 10 1 / PARIS ACASA 1 du 13/05/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de CPS 10 pour reporter le match au 03/06/2022 (motif : match Seniors),

Considérant qu'à ce jour le match de l'équipe Seniors 1 de CPS 10 est fixé à 19h00,

Considérant que l'équipe Seniors évolue au niveau départemental,

Considérant que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départementales,

Par ces motifs,

Ne peut répondre favorablement à la demande de report.

La Commission précise que le coup d'envoi du match peut être avancé avec l'accord de PARIS ACASA ou que la date du match soit avancée également avec l'accord des 2 clubs.